

# Personnes handicapées

Vous êtes en situation de handicap ? Vous êtes de la famille ou de l'entourage d'une personne dans cette situation ? Véritable guichet unique, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), simplifie vos démarches et permet l'accès à vos droits par une évaluation approfondie de chaque situation. Une équipe de professionnels est à votre écoute, pour répondre au mieux à vos questions. Plus d'information sur le [site internet du conseil général](#)



*En bref...*

## **4 000 bénéficiaires de la PCH**

Les effets de votre handicap impliquent un besoin d'aide qui peut s'avérer important. La PCH ou Prestation de Compensation Handicap est versée par le Conseil Général.

La PCH apporte une aide et un soutien indispensable et permet de salarier une personne pour vous accompagner dans les actes essentiels de la vie. Cette prestation peut prendre aussi en charge certaines aides techniques, spécifiques ou animalières, ou encore liées au transport ou à l'aménagement du logement et du véhicule.

## **Ressources insuffisantes : l'aide sociale**

Si vos ressources sont insuffisantes pour vous permettre d'assurer votre quotidien, l'aide sociale peut vous aider pour votre maintien à domicile ou pour le paiement de vos frais d'hébergement en établissement ou famille d'accueil.

A domicile, l'aide sociale peut prendre en charge la rémunération d'une aide ménagère. En établissement, la prise en charge concerne le prix de journée que l'établissement d'accueil vous facture. En famille d'accueil, cette prise en charge porte sur la rémunération de votre accueillant familial.

## **Téléassistance 31 : maintien à domicile plus sûr**

Pour continuer à vivre à domicile tout en se sentant en sécurité, Téléassistance 31 est une solution adaptée proposée par le conseil général. C'est un dispositif téléphonique simple et gratuit, permettant écoute, réconfort et secours, 24h/24 et 7 jours/7. Selon l'appel, le lien peut alors être fait avec votre famille ou un service d'urgence.

# Solution logement sur la commune : La résidence de lègue

La Résidence de Lègue est une structure d'accueil de personnes âgées et handicapées autonomes, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Frouzins.

La responsable est Mme Christine AYME, contact : 05 62 87 20 14.

Située dans un petit immeuble locatif à proximité du centre du village, elle est composée de 23 appartements, dont 2 de Type 1, 15 de Type 2 et 6 Type 3 conçus et adaptés aux besoins des personnes âgées et handicapées.

La Résidence de Lègue n'est pas une structure médicalisée : elle dispose d'un service de Télésurveillance et fait appel, au besoin, aux professionnels de santé choisis par le résident et sa famille. Elle répond à un besoin actuel, à mi-chemin entre le domicile et la structure d'accueil médicalisée, qui est d'accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne autonome tout en leur offrant surveillance, sécurité et information tous les jours de l'année.

Pour assurer ce fonctionnement, une équipe de maîtresses de maison se remplace afin d'être présente 24h/24 et propose aux locataires un accompagnement et une surveillance au quotidien, des animations, une coordination des intervenants extérieurs.

Un appartement d'accueil est mis à la disposition des résidents. Il est composé d'un coin salon avec une cheminée et d'une véranda où les résidents peuvent se retrouver pour les animations, d'une salle à manger où sont servis les repas.

A la résidence tous les anniversaires sont fêtés. Tous les après-midi diverses activités sont proposées :

- \* Loto, jeux de société
- \* Activités manuelles
- \* Sorties au restaurant
- \* Visites culturelles diverses, cinéma
- \* Repas de quartier

La résidence permet de préserver l'autonomie des personnes, de respecter leur choix de vie, d'éviter l'isolement et de permettre le soutien à domicile.